



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 63564

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les très grandes difficultés que peut rencontrer un couple de personnes handicapées à mener un projet de construction ou d'acquisition de propriété. Il a été sollicité par un couple dans une telle situation, ayant emprunté une somme de 150 000 euros. La banque qui leur a proposé le prêt, qui est pourtant la banque majoritaire dans la région, ne leur a fait aucune proposition d'assurance. Ils ont dû avoir recours à une société qui leur demande, pour une somme empruntée de 150 000 euros, une cotisation mensuelle d'assurance supérieure à 300 euros. Avec près de deux ans de retard, la banque qui a effectué le prêt leur propose désormais à son tour une assurance, mais d'un montant mensuel de 375 euros, cette banque ayant pourtant adhéré au dispositif Areas. Cette somme est évidemment hors de la portée de la plupart des personnes concernées. Il sollicite son avis sur cette situation et souhaite connaître les mesures qu'elle compte prendre pour l'améliorer.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63564

Rubrique : Assurances

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10780

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)